

AUDITEURS DE JUSTICE

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Février 2023



PROMOTION 2023

TABLE DES MATIERES

I.	L'OBJECTIF DE LA FORMATION	2
II.	LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE	3
III.	LES CAPACITÉS FONDAMENTALES À ACQUÉRIR	4
IV.	LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT	10
V.	LES PÔLES DE FORMATION	10
VI.	L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE	11
A.	LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE.....	11
B.	LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE.....	12
C.	LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPETENCES	13
D.	LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES	14
E.	LA SOUS-DIRECTION DES STAGES	23
F.	LE DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION	28
VII.	LES SÉQUENCES ET CALENDRIERS DE LA FORMATION	30
VIII.	LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION	32
IX.	LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION.....	35
X.	LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	44
XI.	L'AFFECTATION EN STAGE	45
A.	LE CHOIX DES LIEUX	45
1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)	45	
2 - Le stage juridictionnel	45	
3 - Le stage avocat	45	
B.	LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION	45
1 - Le stage juridictionnel	46	
2 - Le stage avocat	47	
XII.	LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ÉCOLE.....	48
XIII.	LE SERMENT DU MAGISTRAT	49

I- L'OBJECTIF DE LA FORMATION

L'École nationale de la magistrature est une école d'application. Après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale, elle a pour vocation de préparer au métier de magistrat de l'ordre judiciaire.

L'objectif de formation dévolu à l'ENM dans sa dimension de formation initiale est défini comme suit :

« Former des auditeurs(trices) de justice au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international ».

Les huit fonctions de base auxquelles l'École doit préparer en formation initiale

Juge du tribunal judiciaire
Juge des contentieux de la protection
Juge d'instruction
Juge des enfants
Juge de l'application des peines
Juge placé auprès du premier président
Substitut du procureur de la République
Substitut placé auprès du procureur général

Il convient de noter que la fonction de substitut placé ne présentant pas de spécificités fortes, la préparation des auditeurs(trices) devant occuper ces fonctions sera faite avec celle de substitut du procureur de la République.

La formation initiale des auditeurs(trices) de justice est une formation probatoire d'une durée de trente et un mois.

II- LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE

Les auditeurs et les auditrices de justice sont nommés par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils sont membres du corps judiciaire et prêtent le serment qui leur permet de participer aux travaux juridictionnels des juridictions. Ils sont tenus au secret professionnel.

Le serment d'auditeur est prêté devant la Cour d'appel de Bordeaux au cours des semaines d'accueil de la promotion.

Le serment d'auditeur de justice

*« Je jure de garder le secret professionnel
et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur »*



III-LES CAPACITÉS FONDAMENTALES À ACQUÉRIR

Les compétences fondamentales du magistrat qui devront être déclinées dans les huit fonctions de base pouvant être choisies par l'auditeur(trice) de justice à la sortie de l'École, résulteront de la maîtrise de treize capacités fondamentales jugées indispensables pour former de futurs magistrats indépendants et efficaces.

Les treize capacités fondamentales du magistrat à acquérir

CAPACITES GENERALES

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité d'adaptation
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à organiser, gérer et innover

CAPACITES NECESSAIRES A LA PRISE DE DECISION

- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision

IV-LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT

Les compétences fondamentales que doit acquérir le magistrat débutant lors de ses 31 mois de formation sont déclinées dans un référentiel présenté en début de scolarité puis repris dans le cadre d'un atelier dédié et des séquences pédagogiques fonctionnelles. Ce référentiel accompagne les élèves tout au long de leur parcours de formation initiale mais aussi continue. Il est intégré dans les fiches d'appréciation de l'aptitude des élèves lors du stage juridictionnel comme dans les grilles d'évaluation utilisées par les coordonnateurs régionaux de formation et les magistrats évaluateurs associés.

Pour accompagner le développement de ces compétences, un coaching peut parfois être proposé sur décision de l'équipe pédagogique. Il favorise l'identification par l'apprenant de ses points forts et de ses points faibles et lui offre le soutien nécessaire à la recherche et à la mise en œuvre de solutions adaptées aux problématiques rencontrés en cours de formation.

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
SAVOIR-FAIRE INTERACTIONNEL	Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une communication orale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accessible/Compréhensible ○ Précise ○ Claire • Adopter une communication écrite : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accessible/Compréhensible ○ Précise ○ Claire • Adopter un style de communication écrite et orale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pondéré ○ Non partisan • Ajuster son mode de communication : autorité ou humilité selon la situation, adaptée à chaque interlocuteur • Faciliter, cadrer et recentrer les échanges • Expliquer les décisions prises 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques ➤ Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances ➤ Capacité à susciter un accord et à concilier ➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
	Ecoute	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les techniques d'écoute active • Respecter l'équilibre des temps de parole • Ne pas interrompre ou interrompre avec tact • Adopter une posture attentive pour créer les conditions favorables à l'expression des parties 	

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	Compréhension des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire • Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice • Evaluer les répercussions des décisions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ➤ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable
SAVOIR-FAIRE DECISIONNEL	Connaissances juridiques appliquées	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation • Garantir le respect du principe du contradictoire • Identifier et garantir le cadre procédural • Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à susciter un accord et concilier ➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural ➤ Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier ➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	Raisonnement juridique, motivation et prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un raisonnement juridique ... <ul style="list-style-type: none"> ○ Rigoureux ○ Logique ○ Inductif/déductif ○ Pertinent • ... en vue d'une prise de décision : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fondée en droit en fait ○ Impartiale ○ Exécutable • Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige à partir de données factuelles, techniques, juridiques et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ➤ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable ➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
SAVOIR-FAIRE ORGANISATIONNEL	Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire • Rechercher et hiérarchiser les informations utiles • Identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles • Effectuer une synthèse en fonction d'une situation ou d'un dossier <ul style="list-style-type: none"> ○ Claire, ○ Concise, ○ Exhaustive ○ Pertinente 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural ➤ Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier ➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	Travail au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Animer une équipe et organiser le travail • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire • Avoir l'esprit d'initiative 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à travailler en équipe ➤ Capacité à organiser, gérer et innover
	Gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et gérer les priorités • Faire face à l'urgence • Déléguer à bon escient • Mobiliser une grande force de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à organiser, gérer et innover
SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL	Sens de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une posture adaptée à la situation • Faire preuve d'une juste autorité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles éthiques et déontologiques ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
	Evolution personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Progresser tout au long de son parcours professionnel • S'interroger sur sa pratique professionnelle et la faire évoluer • Capitaliser ses expériences • Mobiliser ses compétences en fonction d'une activité à exercer • S'adapter aux évolutions des fonctions de magistrat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité d'adaptation

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	Maîtrise de soi	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et gérer ses émotions et celles des autres • Gérer son stress et celui des autres • Gérer des aléas 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances ➤ Capacité à organiser, gérer et innover
	Appropriation des règles éthiques et déontologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'indépendance ○ D'impartialité ○ D'intégrité ○ De loyauté ○ De conscience professionnelle ○ De dignité ○ De respect et d'attention ○ De réserve et de discrétion 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles éthiques et déontologiques

V- LES PÔLES DE FORMATION

L'activité pédagogique de l'École nationale de la magistrature est structurée, tant en formation initiale qu'en formation continue, en pôles de formation (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

LES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

Humanités judiciaires

Communication judiciaire

Administration de la justice

Dimension internationale de la justice

Environnement judiciaire

Pôle économique, social et environnemental



VI-L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE

A. LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE



Mme Nathalie RORET

Avocate spécialisée en contentieux pénal complexe et en gestion de crise de 1990 à 2020, elle a créé son propre cabinet en janvier 2020 alors qu'elle entame son mandat de Vice-Bâtonnière du barreau de Paris.

En parallèle de ses fonctions, elle est membre du comité d'éthique du barreau de Paris et a également été membre du conseil national des barreaux, ainsi que du conseil d'orientation de l'ONDRP et du conseil d'administration du FGTI.

Elle a été nommée directrice de l'ENM en conseil des ministres, le 7 octobre 2020.

En matière de formation initiale, elle a notamment en charge :

- La mise en œuvre de la mission pédagogique de l'École
- La présidence du conseil pédagogique
- La définition des orientations et objectifs pédagogiques du programme pédagogique (qui sont validés par le conseil d'administration de l'École)
- La détermination, en fin de scolarité, de l'avis de l'École auprès du jury de l'examen d'aptitude et de classement

B. LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGÉ DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE



M. Samuel LAINÉ

Magistrat issu de la promotion 1995, il a été nommé en 1997 substitut à Lille, juge d’instruction à Douai en 2000 puis substitut à Pointe à Pitre en 2002. Il sera ensuite nommé à l’administration centrale du ministère de la justice en 2004. De retour en juridiction, il fut successivement premier vice-président à Quimper en 2010, vice-président chargé du tribunal d’instance de Bordeaux en 2015 puis mis à disposition auprès de l’administration centrale du ministère de la justice Cabinet du Garde des Sceaux (Conseiller services judiciaires et réformes statutaires) en 2016. Il fut ensuite nommé premier vice-président adjoint à Bordeaux en 2017 avant d’être détaché auprès de l’Ecole nationale de la magistrature, le 1^{er} décembre 2020, dans les fonctions de directeur adjoint chargé des recrutements, de la formation initiale et de la recherche.

En matière de formation initiale, il a notamment en charge :

- La conception et l’élaboration du programme pédagogique des auditeurs de justice, des stagiaires issus du concours complémentaire et des candidats à l’intégration directe,
- L’évaluation de la pédagogie dispensée en formation initiale (en lien avec le conseil pédagogique)
- La coordination des sous-directions des recrutements et de la validation des compétences, des études, des stages et du département de la recherche et de la documentation
- L’élaboration du recueil statistique annuel de la direction
- Les relations avec les délégués de promotion
- Le suivi des dispositifs égalité des chances



Mme Marie BOUGNOUX, chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle

Magistrate issue de la promotion 2007, elle fut nommée juge au tribunal de grande instance de Carcassonne en 2009 puis juge au tribunal d’instance de Toulouse en 2014. Elle rejoint l’Ecole en mai 2017 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles » avant de prendre ses fonctions de chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle au sein de l’Ecole en septembre 2020.

Aux côtés du directeur adjoint, elle assure le suivi pédagogique des publics en reconversion professionnelle, hors auditeurs de justice. Outre diverses missions transversales qui lui sont confiées au soutien des sous-directions, elle participe notamment à :

- La conception et l’élaboration des programmes pédagogiques
- La conception des objectifs pédagogiques et des différents documents se rapportant aux stages
- Le suivi des stagiaires durant leur formation
- L’élaboration des avis du directeur de l’ENM sur l’aptitude des stagiaires

C. LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES



Mme Emilie BODDINGTON, sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences

Magistrate issue de la promotion 2005, elle sera nommée juge d'instruction à Auch en 2007 puis juge au tribunal de grande instance de Bordeaux en 2014. Elle rejoint l'École, en décembre 2019, en qualité de chargée de mission auprès du département de la recherche et de la documentation avant de prendre ses fonctions de sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences au sein de l'École en novembre 2021



M. Pierre RICHEFORT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service

Attaché principal d'administration depuis le 1er juin 2019, Pierre Richefort exerçait auparavant la fonction de directeur principal des services de greffe judiciaires. Il a occupé les fonctions de greffier en chef, adjoint au directeur de greffe, au tribunal de grande instance d'Angoulême de 2007 à 2009. De 2009 à 2012, il a exercé les fonctions de responsable adjoint de la gestion des ressources humaines au SARJ de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. En 2012, il a rejoint l'ENM pour occuper les fonctions de chef du service des recrutements et de la validation des compétences.

Cette sous-direction a en charge, dans le cadre de la formation initiale :

- Les jurys des concours d'accès à l'ENM et des concours complémentaires : composition / formation / gestion administrative
- L'organisation des concours (inscription, instruction des candidatures, épreuves d'admissibilité en lien avec les centres d'épreuves et épreuves d'admission, délibérations, publication des résultats)
- Le jury de l'examen de classement : composition / formation / gestion administrative
- L'évaluation des stages probatoires (auditeurs de justice, candidats à l'intégration directe, concours complémentaires)
- L'organisation des épreuves de fin d'études et de l'examen de classement des auditeurs de justice
- L'organisation des délibérations du jury d'aptitude et de classement
- La représentation de l'ENM devant la commission d'avancement pour les candidats à l'intégration directe
- La formation des évaluateurs (jurys, examinateurs spécialisés, MEVA)
- L'élaboration des grilles d'évaluation (en lien avec les jurys, la sous-direction des études et la sous-direction des stages)
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Cette sous-direction s'appuie sur les coordonnateurs régionaux de formation qui sont magistrats détachés à l'École pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils sont délocalisés dans douze régions judiciaires comprenant plusieurs cours d'appels et localisés dans l'une d'elles. Ils participent à l'évaluation de la période du stage juridictionnel des auditeurs de justice. Les coordonnateurs régionaux de formation sont secondés par des magistrats évaluateurs adjoints à raison d'une des 3 évaluations sur site.

D. LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES



photo
coming soon

Sous-directeur/trice des études (*en cours de remplacement*)



Mme Céline MUGERLI, coordonnatrice de formation et adjointe à la sous-directrice des études

Directeur des services de greffe de la promotion 2000, Céline MUGERLI a successivement occupé les fonctions de Directeur de greffe du tribunal de grande instance de TULLE en 2001 et d'ANGOULEME en 2008 puis celles de responsable de gestion des ressources humaines au service administratif interrégional de la Cour d'Appel de BORDEAUX en 2014 avant de rejoindre l'école en septembre 2019.



Mme Isabelle TRARIEUX, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service

Attachée principale d'administration de l'Etat, Isabelle Trarieux a occupé les fonctions de chef de service à la Direction de l'organisation scolaire à l'Inspection académique de Lille de 1999 à 2005. En 2005, elle rejoint l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Pau, au sein de laquelle elle a exercé les fonctions de Responsable Administrative et Financière jusqu'en 2013. En 2013, elle devient chargée du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire de l'Université de Bordeaux et de la COMUE (Communauté des établissements et des Universités d'Aquitaine) au sein de la Direction de l'enseignement supérieur du Rectorat de Bordeaux. Elle rejoint l'ENM en juillet 2015 pour occuper les fonctions de chef du service des Etudes. »

Cette sous-direction a en charge :

- La gestion de la vie scolaire
- L'élaboration et la gestion des plannings des activités pédagogiques
- La gestion des groupes
- La gestion centralisée des salles de l'ENM Bordeaux
- La gestion des vacances et des frais d'enseignement
- La coordination des moyens en lien avec les services du secrétariat général
- L'information des publics formés (auditeurs de justice, stagiaires du concours complémentaire, candidats à l'intégration directe, magistrats en reconversion)
- Le suivi de l'accueil des élèves avocats
- La conception et mise en œuvre des séquences de formation initiale (auditeurs de justice, concours complémentaires, candidats à l'intégration directe) aux sept fonctions de base
- La gestion de l'arborescence informatique des pôles de formation
- La formation de formateurs en lien avec la formation continue (interne : coordonnateurs de formation, enseignants associés - externe : au bénéfice du département international)
- L'élaboration des fascicules pédagogiques
- L'élaboration ou la recherche de supports pédagogiques
- La coordination pédagogique des pôles de formation
- La recherche d'intervenants / la tenue de la base de données des intervenants
- L'accueil des intervenants
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs durant la période d'études
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction
- Les relations avec les délégués de groupes

La sous-direction des études s'appuie sur un corps enseignant en formation initiale qui est composé :

DE COORDONNATEURS DE FORMATION : ils sont détachés à l'École ou sous contrat pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils constituent le cadre enseignant permanent de l'École. Ils sont affectés à l'un des huit pôles de formation :

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile



ANIMATRICE DU POLE

Mme Myriam SAUNIER

Magistrate issue de la promotion 2002, elle fut juge de l'application des peines à Chalon-sur-Saône en 2004 avant d'être nommée à Auch dans les fonctions de juge au tribunal d'instance en 2007 puis de juge en 2009 dans la même ville. Elle rejoint l'École en janvier 2019 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Aurélie BAIL

Magistrate issue de la promotion 2007, elle fut juge de l'application des peines à Alençon en 2009 avant d'être nommée à Bordeaux dans les fonctions de juge chargée du tribunal d'instance en 2016 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Elle rejoint l'École en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



M. Julien BAUMERT-STORTZ

Magistrat issu de la promotion 2005, il fut successivement juge au tribunal d'instance de Châlons-en-Champagne en 2007 puis de Strasbourg en 2011. Il sera ensuite nommé vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention à Strasbourg en 2017, vice-président en charge du service du tribunal d'instance de Schiltigheim en 2019 puis vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Schiltigheim en 2019 avant de rejoindre l'École en février 2022 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Perrine CARDINAEL

Magistrate issue de la promotion 2007, elle a occupé les fonctions de juge au tribunal de grande instance de Châteauroux en 2009 puis celles de vice-présidente au tribunal de grande instance de Périgueux en 2017 avant de rejoindre l'École en janvier 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Audrey FERRE

Magistrate issue de la promotion 2003, elle occupa le poste de juge à Meaux en 2014, de MACJ en 2017, de juge chargée du tribunal d'instance de Paris en 2019 puis de JCP à Paris en 2020 avant de rejoindre l'École en janvier 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Anne-Sophie JARNEVIC

Magistrate issue de la promotion 2003, elle occupa les postes de juge d’instruction à Chartres en 2005, de MACJ en 2011, de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Chartres en 2013 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».



Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON

Magistrate issue de la promotion 2010, elle a été nommée juge des enfants à Cherbourg en 2012 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».



Mme Hélène MARTRON

Magistrate issue de la promotion 2013, elle occupa les postes de juge de l’application des peines à Auxerre en 2015 puis de juge à Bordeaux en 2018 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Célia RENOTON

Magistrate issue de la promotion 2006, elle fut successivement juge d’instruction à Rochefort en 2008, juge de l’application des peines à Angoulême en 2010, juge chargée du service du tribunal d’instance de Bordeaux en 2014, vice-présidente chargée du service du tribunal d’instance d’Angoulême en 2017 et vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection à Angoulême en 2020 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



M. David VITEAU

Magistrat issu de la promotion 2010, il a successivement occupé les fonctions de juge au tribunal d’instance de Sedan en 2012, de substitut à Mont de Marsan en 2014, de juge au tribunal d’instance de Bordeaux en 2016 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Il rejoint l’Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « civiles ».

ANIMATRICE DU POLE



Mme Mathilde LACROIX

Magistrate issue de la promotion 2006, elle a été successivement juge d'instruction à Avesnes-sur-Helpe en 2008 puis à Valenciennes en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée de l'instruction à Douai en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2019 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».



Mme Anne-Sophie JARNEVIC

(CV voir plus haut)



Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON

(CV voir plus haut)



Mme Elodie LEFEVRE

Magistrate issue de la promotion 2008, elle a été nommée juge de l'application des peines à Cherbourg en 2010, à Caen en 2014 puis vice-présidente chargée de l'application des peines à Evreux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge de l'application des peines ».



Mme Alexandra MOREAU

Magistrate issue de la promotion 2011, elle a été successivement juge placée à Douai en 2013 puis juge d'instruction à Lille en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège pénal ».



Mme Alexandra MOREAU

Magistrate issue de la promotion 2005, elle fut successivement nommée substitut à Mamoudzou en 2007 puis à Libourne en 2010. Ensuite nommée vice-procureur de la République à Toulouse en 2016 puis à Bordeaux en 2019, elle rejoint l'Ecole en novembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Céline PAGES

Magistrate issue de la promotion 2001, elle a occupé les fonctions de juge au tribunal d'instance d'Ussel en 2003 puis successivement celles de juge d'instruction à Tulle en 2005 et à Pau en 2008. Ensuite, nommée vice-procureur de la République à Pontoise en 2011 puis à Bordeaux en 2017, elle rejoint l'Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Joan PINET-RYCKEBUSCH

Magistrate issue de la promotion 2009, elle fut successivement juge de l'application des peines à Verdun en 2011, à Angoulême en 2014 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « application des peines ».



Mme Julie ROUILLARD

Magistrate issue de la promotion 2005, elle fut successivement substituée au tribunal de grande instance de Créteil en 2007 puis de Nice en 2011 avant d'être nommée, dans la même ville, en 2015 dans les fonctions de vice-procureur. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée de l'instruction à Grasse en 2017 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».



M. Antonin ROUSSEAU

Magistrat issu de la promotion 2007, il occupa les postes de substitut placé à Bourges en 2009, de substitut à Nantes en 2012 puis de vice-procureur de la République à Tours en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « parquet ».



M. Martin VIVER-DARVIOT

Magistrat issu de la promotion 2007, il a occupé les fonctions de substitut placé à Poitiers en 2009, puis successivement celles de substitut à Angoulême en 2012 et à Bordeaux en 2014 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2019 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « parquet ».

Humanités judiciaires



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Alexandra MOREAU
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. David VITEAU
(CV voir plus haut)

Communication judiciaire



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Elodie LEFEVRE
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATEUR DU POLE

Mme Alexandra MOREAU
(CV voir plus haut)

Administration de la justice



ANIMATRICE DU POLE

Mme Céline MUGERLI
(CV voir plus haut)

Dimension internationale de la justice



ANIMATRICE DU POLE

Mme Inès GHARBI

Magistrate issue de la promotion 2009, elle occupa les postes de substitut à Pontoise en 2011, de juge d'instruction à Fort-de-France en 2014 puis de vice-présidente placée à Toulouse en 2018 avant de rejoindre l'École en octobre 2022 en tant que coordonnatrice de formation, animatrice du pôle dimension internationale de la justice.



Mme Amanda GEDGE WALLACE

Licenciée ès-lettres, diplôme de traduction en 1991, agrégée membre de l'institut de linguistes de Londres en 1994, elle a été successivement professeure d'anglais à Cetradel (Gironde), professeure d'anglais à l'institut Bernom à Bordeaux, puis au Centre d'étude des langues à Bordeaux, à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux, avant de rejoindre l'École en 1998.

Environnement judiciaire



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON

(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Célia RENOTON

(CV voir plus haut)

Pôle économique, social et environnemental



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Julie ROUILLARD

(CV voir plus haut)



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. Martin VIVER-DARVIOT

(CV voir plus haut)

La sous-direction des études se compose également :

D'ENSEIGNANTS ASSOCIÉS : pour la plupart magistrats, ils interviennent régulièrement à l'École tout en conservant leur activité principale. Ils sont recrutés pour une année renouvelable et sont affectés à l'un des huit pôles de formation.

D'INTERVENANTS OCCASIONNELS : professionnels reconnus dans leur domaine de compétence, ils interviennent ponctuellement à l'École pour animer des conférences ou des ateliers.

Chaque pôle de formation est organisé de la façon suivante :

UN DOYEN DES ENSEIGNEMENTS, commun à la formation initiale et à la formation continue, ayant le statut d'enseignant associé : il élabore, après avis des enseignants du pôle, les orientations et les modalités de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques qui ont été définies par le directeur après avis conforme du conseil d'administration. Il contribue aux enseignements et à l'élaboration des activités pédagogiques (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

<u>LES DOYENS.NES DES ENSEIGNEMENTS</u>
Processus de décision et de formalisation de la Justice civile
<ul style="list-style-type: none">• Mme Natalie FRICERO <i>Professeur des Universités – Nice-Côte d'Azur, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Nice</i>
Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale
<ul style="list-style-type: none">• Mme Laure BECCUAU <i>Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris</i>
Humanités judiciaires
<ul style="list-style-type: none">• Mme Martine DE BOISDEFFRE <i>Présidente de la section du rapport et des études au Conseil d'Etat</i>
Communication judiciaire
<ul style="list-style-type: none">• En cours de remplacement
Administration de la justice
<ul style="list-style-type: none">• Mme Dominique LOTTIN <i>Première présidente honoraire, ancien membre du Conseil constitutionnel</i>
Dimension internationale de la justice
<ul style="list-style-type: none">• M. André POTOCKI <i>Ancien Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme</i>
Environnement judiciaire
<ul style="list-style-type: none">• M. François DE SINGLY <i>Professeur émérite de sociologie à la faculté des sciences sociales à la Sorbonne, Paris</i>
Pôle économique, social et environnemental
<ul style="list-style-type: none">• Mme Stéphanie FOUGOU <i>Ancienne présidente de l'Association Française des juristes d'entreprise</i>

UN ANIMATEUR DU PÔLE en formation initiale ayant le statut de coordonnateur de formation : il anime l'activité (organisation des réunions, rédaction des fiches pédagogiques et des fiches action, lien avec le sous-directeur des études et le doyen des enseignements...) et assure la cohérence pédagogique du pôle. Il contribue aux enseignements.

<u>LES ANIMATEURS.RICES DES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE</u>	
Processus de décision et de formalisation de la Justice civile	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Myriam SAUNIER</i> 	
Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mathilde LACROIX</i> 	
Humanités judiciaires	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Alexandra MOREAU et</i> • <i>David VITEAU</i> 	
Communication judiciaire	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Elodie LEFEVRE et</i> • <i>Alexandra MOREAU</i> 	
Administration de la justice	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Céline MUGERLI</i> 	
Dimension internationale de la justice	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Inès GHARBI</i> 	
Environnement judiciaire	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Emmanuelle LAJUS-THIZON et</i> • <i>Célia RENOTON</i> 	
Pôle économique, social et environnemental	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Julie ROUILLARD et</i> • <i>Martin VIVER-DARVIOT</i> 	

DES ASSISTANTS DE JUSTICE affectés sur les pôles de formation où ils exercent des missions d'assistants pédagogiques : recherche de jurisprudence, rédaction de projets de fascicules pédagogiques et de publications thématiques.

Les membres du corps enseignant de l'École sont affectés dans les différents pôles par le directeur de l'École. Ils peuvent exercer leur activité au sein d'un ou de plusieurs pôles de formation.

E. LA SOUS-DIRECTION DES STAGES



M. Julien HEUTY, sous-directeur des stages

Magistrat issu de la promotion 2013, il fut successivement nommé substitut placé auprès de la Cour d'appel de Paris en 2015 puis de la Cour d'appel de Bordeaux en 2021 avant de rejoindre l'École, en janvier 2023, en tant que sous-directeur des stages.



Mme Sandra ROUX, Cheffe de service, attachée principale d'administration de l'Etat

Responsable administrative et financière des formations puis coordinatrice de projets européens à l'INSEP de 2008 à 2014, Mme ROUX a ensuite rejoint l'ENM Paris jusqu'en 2018 en tant que chargée de mission coopération internationale, avant d'intégrer le site bordelais au poste de cheffe du service des stages.

Cette sous-direction a en charge :

- L'élaboration des orientations pédagogiques des stages
- L'élaboration des fiches pédagogiques concernant les stages
- La recherche des lieux de stages (en France et à l'étranger)
- L'affectation des stagiaires
- L'évaluation des lieux de stage
- La formation des formateurs (magistrats maîtres de stage, directeurs de centre de stage, coordonnateurs régionaux de formation)
- La gestion administrative et l'animation du réseau des coordonnateurs régionaux de formation, des magistrats évaluateurs adjoints et des directeurs de centres de stages
- Les relations avec les juridictions
- Les relations avec les délégués de régions
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs (durant les périodes de stage)
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs de justice, des stagiaires issus du concours complémentaire et des candidats à l'intégration directe durant leurs périodes de stages
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Elle s'appuie sur le réseau des correspondants de l'École que sont les coordonnateurs régionaux de formation (magistrats détachés à l'ENM) et les directeurs de centre de stage (magistrats qui, tout en conservant leur activité principale, organisent les stages en juridiction des auditeurs de justice et des publics adressés par l'ENM).

LES COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION (CRF)

Mme Marlène BONASTRE



Magistrate issue de la promotion 2007, elle occupa les postes de juge à Point-à-Pitre en 2009, de juge d'instruction à Nantes en 2013 puis de vice-procureure à Toulon en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que CRF.

CRF CA de Poitiers, Orléans et Bourges
marlene.bonastre@justice.fr – 07.78.63.48.96

Mme Mélanie BOUISSOU



Magistrate issue de la promotion 2008, elle occupa les postes de substitue à Créteil en 2010, de juge placé à Lyon en 2014 puis de vice-procureure de la République à Villefranche-sur-Saône en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2022 en tant que CRF.

CRF CA de Lyon, Dijon et Riom
melanie.bouissou@justice.fr – 06.84.21.64.30

Mme Lucie CARON



Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa les postes de substitue à Fontainebleau en 2008, de juge de l'application des peines à Melun en 2012 puis de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention à Melun en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en octobre 2022 en tant que CRF.

CRF CA de Paris
lucie.caron@justice.fr – 06.13.89.31.27

Mme Delphine DEGROOTE



Magistrate issue de la promotion 2005, nommée juge à Béthune en 2007 puis successivement juge chargée du service du tribunal d'instance de Lens en 2010 puis de Lille en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Lens en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2019 en tant que CRF.

CRF CA de Douai
delphine.degroote@justice.fr – 06.84.07.34.24

Mme Anne DUBOST



Magistrate issue de la promotion 2004, elle sera nommée juge au tribunal de grande instance de Nevers chargée du service du tribunal d'instance de Cosne-sur-Loire en 2006, juge chargée du tribunal d'instance de Nevers en 2009 avant de rejoindre le parquet de Bourges en 2012 comme substitut puis en tant que vice-procureur de la République au Mans en 2014. Elle occupa ensuite les fonctions de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention en 2018 à Alençon avant de rejoindre l'Ecole en Mars 2021 en tant que CRF.

CRF de Versailles et Caen
anne.dubost@justice.fr – 06.70.60.57.78

Mme Chloé GOIN LAURENT



Magistrate issue de la promotion 2009, elle sera nommée juge de l'application des peines à Evreux en 2011, juge à Rouen en 2015 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Rouen en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2023 en tant que CRF.

CRF CA d'Amiens, Rouen et Reims
chloe.goin-laurent@justice.fr – 06.11.79.31.46

M. François LAVALLIERE



Magistrat issu de la promotion 2002, il occupa successivement le poste de substitut à Saint-Etienne en 2004 et à Caen en 2006. Il sera ensuite nommé juge de l'application des peines à Coutances en 2009, vice-président placé à Caen en 2011 puis successivement vice-président à Argentan en 2013 et à Rennes en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2020 en tant que CRF.

CRF CA d'Angers et de Rennes
francois.lavalliere@justice.fr – 06.84.21.00.52

Mme Véronique LEGER



Magistrate issue de la promotion 2001, elle occupa les postes de substitue à Privas en 2003, de juge à Carpentras en 2007, de vice-procureure de la République à Avignon en 2012 puis de vice-présidente à Carpentras en 2014 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2021 en tant que CRF.

CRF CA de Grenoble, Chambéry et Nîmes
veronique.leger@justice.fr – 06.03.22.47.50

M. Mohamed MAHOUACHI



Magistrat issu de la promotion 2004, il a été successivement juge placé à Orléans en 2006 et à Aix-en-Provence en 2009. Il sera ensuite nommé juge à Marseille en 2011 puis vice-président en 2015 à Toulon avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2018.

CRF CA d'Aix-en-Provence et Bastia
mohamed.mahouachi@justice.fr – 06.84.21.03.98

Mme Corinne MIOT



Magistrate issue de la promotion 2003 du concours complémentaire, elle a été nommée juge d'instruction à Béthune en 2004, puis juge d'instance chargée du tribunal d'instance de Ribérac en 2006 et juge d'instance à Périgueux en 2009 avant de rejoindre l'Ecole en août 2012 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instance ». En septembre 2017, elle intègre l'équipe des CRF.

CRF CA de Bordeaux, Pau et Limoges
corinne.miot@justice.fr – 06.84.08.87.69



(en cours de remplacement)
CRF CA de Montpellier, Toulouse et Agen
– 06.62.83.62.61



(en cours de remplacement)
CRF CA de Metz, Nancy, Colmar et Besançon
– 06.85.29.67.28

Mme Véronique PROIX



Magistrate issue de la promotion 2012, elle sera successivement nommée juge à Evreux en 2012, juge de l'application des peines à Rouen en 2016 puis vice-présidente placée à Rouen en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en décembre 2022 en tant que CRF.

CRF National

veronique.proix@justice.fr –

Les 12 ressorts des coordonnateurs régionaux de formation (au 03 janvier 2023)





photo
coming soon

Sous-directeur /trice, chef/fe du Département (En cours de remplacement)



photo
coming soon

Mme Fathia ZEGHOUDI, Chargé(e) de mission



Mme Guillemette HYBOIS, cheffe de service

Chargée d'étude documentaire et archiviste, elle occupa la fonction de documentaliste de 1992 à 1996 au Comité national olympique et sportif français et en 1997 à la direction technique de Suez. Le premier semestre 1998 elle travailla au ministère de la défense où elle occupa le poste de cheffe de bureau veille et recherches documentaires et cheffe de projets en informatique documentaire. D'août 2008 à septembre 2011 elle travaille au Conseil d'Etat en tant que cheffe du bureau bibliothèque. D'octobre 2011 à octobre 2014 elle occupera le poste de responsable du pôle info-doc pour l'INSEP. Depuis le 1^{er} octobre 2014 elle est responsable du centre de ressources documentaires à l'Ecole nationale d'art contemporain à Nice. En octobre 2016, elle rejoindra l'ENM.

Ce département a en charge :

- Développement d'une politique de diffusion sur tous supports de la documentation destinée aux auditeurs de justice, stagiaires, aux magistrats de juridiction et aux professionnels du droit
- Élaboration des produits documentaires (veille juridique, panorama de presse, bibliographies)
- Élaboration des statistiques du département
- Élaboration du budget et suivi budgétaire du département
- Élaboration et diffusion sur intranet de la revue Justice Actualité, revue numérique semestrielle sur les pratiques juridictionnelles,
- Elaboration et diffusion sur l'intranet de la revue numérique semestrielle Revue Justice Actualité RJA, sur les pratiques professionnelles
- Élaboration et suivi de la politique d'archivage de l'ENM
- Étude de dossiers ayant abouti à un engagement de la responsabilité de l'Etat pour fonctionnement défectueux du service de la justice ou à une indemnisation prononcée sur la base de l'article 149-3 du code de procédure pénale. Les études, qui ne peuvent avoir qu'une finalité pédagogique, ne peuvent porter que sur des dossiers ne faisant l'objet d'aucune procédure en cours quelle qu'en soit la nature
- Etudes ou recherches sur :
 - l'histoire de la justice, des personnels de justice et des pratiques judiciaires
 - les pratiques judiciaires nationales, étrangères ou comparées
 - l'application de la règle de droit
- Gestion des bibliothèques et du fonds documentaire
- Gestion du Grand Prix de l'ENM et du Prix de la Recherche de l'ENM
- Liens institutionnels avec les universités et les partenaires de la recherche
- Participation au comité de rédaction et gestion administrative et budgétaire de la revue « Les Cahiers de la justice »
- Préparation des marchés publics du département
- Recueil de la mémoire pédagogique de l'École : recueil des conférences et des documents pédagogiques développés dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue
- Recueil des bonnes pratiques et des dossiers judiciaires pouvant présenter un intérêt pédagogique ou historique
- Représentation au GIP Justice
- Secrétariat du conseil scientifique

VII- LES SÉQUENCES ET CALENDRIERS DE LA FORMATION

La formation à l'École nationale de la magistrature fait alterner les périodes de formation pratique en stage de découverte ou de professionnalisation et les périodes de formation théorique à Bordeaux.

SÉQUENCES	DURÉE
Stage d'immersion dans un Tribunal judiciaire & stage greffe	2 semaines
Stage avocat	12 semaines
Études	34,5 semaines (dont 2,5 semaines d'accueil et une semaine d'épreuves)
Stage pénitentiaire (milieu fermé)	2 semaines
Stage juridictionnel	<p>39 semaines</p> <p><u>Greffe</u> : 2 semaines comprises dans les stages fonctions spécialisées à raison de 3 jours par fonction</p> <p><u>Une semaine</u> est en outre consacrée à la présence des élèves en point justice et dans des établissements scolaires du ressort de leur juridiction d'affectation pour des séquences d'information sur l'organisation et le fonctionnement de la justice.</p> <p><u>Justice civile</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines chambre de proximité et/ou juge des contentieux de la protection • 8 semaines siège civil du tribunal judiciaire (dont 3 semaines JAF) <p><u>Justice pénale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines parquet • 5 semaines instruction • 3 semaines siège pénal majeur dont découverte de la fonction du juge des libertés et de la détention • 5 semaines application des peines <p><u>Justice des mineurs</u> (civile et pénale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines juge des enfants <p>2 jours sont consacrés aux galops d'essai en conditions réelles.</p>
Stages partenaires : PJJ/Commissaires de justice/SPIP/Services d'enquête	5 semaines
Stages extérieurs	5 semaines dont éventuellement 3 semaines de stage international
Choix du poste	1 semaine
Préparation (théorie) aux premières fonctions	4 semaines et 2 jours
Stage Cour d'Appel	1 semaine
Stage de préparation aux premières fonctions	9 semaines et 2 jours
Congés et autorisations d'absence	16 semaines
Séquences d'évaluation	Période
Evaluations de fin d'études	Mars 2024
Evaluations de l'aptitude en fin de stage juridictionnel	Janvier 2025
Examen d'aptitude et de classement	Janvier - Février 2025

NB : Ce séquençage n'est pas applicable aux auditeurs(trices) de justice recruté(e)s sur le fondement de l'article 18-1 2°b de l'OS

CALENDRIER DE LA FORMATION DES AUDITEURS(TRICES) DE JUSTICE

Année 2023

- Accueil de la promotion : du 15 février au 05 mars 2023
- Stage d'immersion en juridiction : du 06 mars au 12 mars 2023
- Stage greffe : du 13 mars au 19 mars 2023
- Stage avocat : du 20 mars au 11 juin 2023
- Période d'études : du 12 juin au 30 juillet 2023
- Congés d'été : du 31 juillet au matin au 27 août 2023 au soir
- Période d'études : du 28 août au 24 décembre 2023
- Congés de fin d'année : du 25 décembre au matin au 02 janvier 2024 au soir
- Autorisation d'absence : le 26 décembre 2023
- Congés : du 27 décembre au 02 janvier 2024

Année 2024

- Période d'études : du 03 janvier au 04 février 2024
- Stage pénitentiaire : du 05 février au 18 février 2024
- Période d'études : du 19 février au 03 mars 2024
- **Epreuves de fin d'études : le 04 mars (révision), puis épreuves du 05 mars au 07 mars 2024**
- Congés d'hiver : du 08 mars au matin au 17 mars 2024 au soir
- Congés : le 08 mars 2024
- Autorisation d'absence : du 11 mars au 15 mars 2024
- Stage juridictionnel : 18 mars au 28 juillet 2024
- Congés d'été : du 29 juillet au matin au 25 août 2024 au soir
- Stage juridictionnel : du 26 août au 22 décembre 2024
- Congés : du 23 décembre au matin au 01 janvier 2025 au soir

Année 2025

- Stage juridictionnel : du 02 janvier au 19 janvier 2025
- Autorisation d'absence : le 20 janvier 2025
- **Epreuves écrites de classement et d'aptitude : du 21 janvier au 22 janvier 2025**
- Amphi Outre-Mer et placés, stages internationaux : le 23 janvier et le 24 janvier 2025 matin
- Autorisation d'absence : du 24 janvier après-midi au 26 janvier 2025 au soir
- Stage partenaires extérieurs : du 27 janvier au 02 mars 2025 (PJJ, SPIP, commissaire de justice et services d'enquête)
- **Epreuves orales : du 27 janvier au 12 février 2025**
- Autorisation d'absence : du 03 mars au matin au 09 mars 2025 au soir
- Stage extérieur dont stage international : du 10 mars au 13 avril 2025
- Projet collectif tronc commun : (A déterminer)
- Publication des résultats : le 09 avril 2025 (A confirmer)
- Choix du poste : du 14 avril au 20 avril 2025
- PPF Outre-Mer : le 22 avril 2025
- PPF théorique : du 23 avril au 20 mai 2025
- Stage de préparation aux premières fonctions et stage CA : du 21 mai au 03 août 2025
- Délai de route : le 21 mai 2025
- Stage : du 22 mai au 03 août 2025
- Congés d'été : du 04 août au matin au 31 août 2025 au soir
- Prestation de serment : le 30 août 2025 (A confirmer)
- Installation : le 01 septembre 2025 (A confirmer)

VIII- LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION

La période d'accueil (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- Des éléments de culture judiciaire
- Les modules valeurs de la République et transition écologique et une partie de celui sur la transition numérique du tronc commun de formation initiale Haute fonction publique,
- Des réflexions sur le rôle et la place du magistrat et sur le besoin de justice
- Une identification du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier
- La préparation aux stages immersion, greffe et avocat

Le stage d'immersion dans un tribunal judiciaire et le stage greffe seront orientés vers :

- Une première immersion dans la vie juridictionnelle y compris au sein de juridictions outre-mer
- Une appréhension concrète du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier
- L'organisation et le fonctionnement d'un tribunal judiciaire
- L'organisation et le fonctionnement des services du greffe placés sous la responsabilité des directeurs des services de greffe judiciaire
- Une première approche des missions et du travail du greffe
- Une première approche des points justice

Le stage avocat sera orienté vers :

- La connaissance du métier d'avocat
- La pratique des droits de la défense devant l'ensemble des juridictions y compris au sein des départements d'outre-mer pour une partie des auditeurs de justice
- L'appréhension de la demande de justice et sa mise en forme par l'avocat
- L'appréhension de la relation au justiciable à tous les stades de la procédure

La période d'études (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers l'acquisition :

- Des compétences fondamentales du métier de magistrat autres que techniques
- Des éléments d'environnement dont la connaissance est nécessaire à l'exercice de la plupart des fonctions
- Des techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions (prise de décision, écrit judiciaire, oralité judiciaire)
- Des techniques professionnelles spécifiques relevant des « cœurs de métier » de chaque fonction

Le stage pénitentiaire en milieu fermé (en qualité de surveillant dans un établissement pénitentiaire) sera orienté vers :

- La connaissance du quotidien carcéral
- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement et du rôle des différents acteurs

Le stage juridictionnel dans un tribunal judiciaire sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la juridiction
- La mise en pratique des techniques professionnelles communes et des « cœurs de métier » de chaque fonction
- La connaissance du rôle et du travail du greffe et plus globalement de l'équipe juridictionnelle
- La connaissance du réseau des points justice et des activités qui y sont menées
- La connaissance des partenaires du magistrat

Le stage extérieur sera orienté vers :

- L'immersion dans un environnement professionnel autre que judiciaire afin de favoriser l'esprit d'ouverture de l'auditeur de justice, lui permettre de développer ses capacités d'adaptation et d'acquérir une culture générale de l'entreprise, de l'administration ou des institutions nationales
- La participation active aux activités quotidiennes de la structure d'accueil

Le stage auprès des partenaires directs de l'institution judiciaire comprendra :

- Un stage d'une semaine auprès d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (pouvant inclure un temps dans un point justice en lien avec un établissement pénitentiaire)
- Un stage d'une semaine auprès d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Un stage d'une semaine auprès d'un commissaire de justice
- Un stage de deux semaines dans un service d'enquête (dans un commissariat de police, un service régional de police judiciaire de la police nationale, une communauté de brigades, une brigade de recherches, une section de recherches de la gendarmerie nationale)

Le stage international, dans une juridiction étrangère, dans une juridiction européenne ou internationale, un organisme de coopération judiciaire internationale, une institution internationale, une ambassade ou auprès d'un magistrat de liaison, sera orienté, dans la limite des places disponibles et de leur financement vers :

- La découverte d'un système judiciaire étranger
- L'appréhension de la dimension internationale de l'action judiciaire

La période de préparation théorique aux premières fonctions (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- La connaissance approfondie des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie
- La connaissance des éléments d'environnement propres à l'exercice de la fonction choisie
- L'acquisition de la capacité à la gestion d'un cabinet
- L'approfondissement des réflexions sur l'éthique et la déontologie du magistrat
- Le développement de compétences organisationnelles, managériales, et de priorisation du traitement des affaires

La période du stage de préparation aux premières fonctions (dans un tribunal judiciaire) sera orientée vers :

- La mise en œuvre pratique de l'ensemble des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie

Le stage cour d'appel sera orienté vers :

- La découverte des chambres de la cour d'appel et du parquet général
- La déclinaison au deuxième degré de juridiction de la fonction choisie
- La connaissance du rôle des chefs de cours
- La connaissance du rôle du service administratif régional

Le stage au sein de la juridiction d'affectation sera orienté vers :

- La découverte de la juridiction d'affectation (en premier poste)
- La préparation de la transmission des dossiers
- L'assistance à l'assemblée générale
- La présentation aux principaux partenaires de la fonction.



Tronc commun des formations initiales des 3 versants de la haute fonction publique : Cette formation se répartit en deux blocs.

Le premier bloc, à 90 % distanciel, est de l'ordre de 80 heures. Il s'articule autour de 5 thématiques :

- valeurs de la République ;
- transition numérique ;
- transition écologique ;
- inégalités-pauvreté ;
- rapports à la science ;

En dehors du module valeurs de la République, les quatre autres sont constitués d'éléments de connaissances de fond puis d'aspects pratiques. Selon les thématiques, les premières représentent un volume plus ou moins prépondérant. A titre d'exemple, le module transition numérique, élaboré par trois écoles dont l'ENM, comporte une partie consacrée aux connaissances fondamentales de l'environnement numérique, les deux autres étant dédiées à deux déclinaisons métier : la conception d'outils numérique, l'accompagnement des changements induits par la transformation numérique. Le module inégalités pauvreté est quant à lui construit autour de 6 modules à haut contenu de culture générale sur la thématique.

Des précisions seront apportées par les formateurs sur les modalités de suivi de ces modules.

Le second bloc est constitué d'une activité nommée projet collectif. Elle consiste en un travail collectif réalisé par des élèves des différentes écoles qui se trouvent en stage sur un territoire identique. Cela avec un double accompagnement par un référent au sein de chaque école et un coach mis à disposition par l'institut national du service public et qui a la mission de piloter et actualiser cette formation commune à la haute fonction publique. Des petits groupes de 10 à 15 étudiants sont constitués afin d'assurer une certaine hétérogénéité. Un mois environ avant la journée de travail en commun, la préparation de celle-ci est mise en place avec accompagnement d'un référent désigné au sein de chaque école concernée. Le travail en commun proprement dit se déroule sur une journée. Il est animé par un coach.

IX-LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION

Volumes horaires des enseignements répartis par pôles de formation pendant la période de scolarité initiale pour la promotion 2022

Ces volumes horaires sont communiqués à titre indicatif et sous réserve du programme définitif de la période de scolarité. Ils ne concernent que les enseignements obligatoires. Ces volumes horaires ne sont pas applicables aux auditeurs(trices) de justice recruté(e)s sur le fondement de l'article 18-1 2° b de l'OS

308 demi- journées de formation pendant la période de scolarité (hors semaines d'accueil) (soit 154 jours)	
Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice civile »	53 demi-journées dont 43 en directions d'études
Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice pénale »	70,5 demi-journées dont 65,5 en directions d'études
Pôle « Humanités Judiciaires »	10,5 demi-journées
Pôle « Communication Judiciaire »	37 demi-journées dont 26 demi-journées de simulations
Pôle « Environnement Judiciaire »	24,5 demi-journées
Pôle « Administration de la Justice »	16 demi-journées
Pôle « Dimension internationale de la Justice »	27 demi-journées (dont 20 demi-journées pour les semaines d'échange)
Pôle « Economique, social et environnemental »	11,5 demi-journées
Anglais	23 demi-journées
Tronc commun haute fonction publique	6 demi-journées
Temps de travail personnel (consacré à la préparation des directions d'étude, à la réalisation des exercices pédagogiques à restituer aux formateurs, à la prise de connaissance des outils d'e-formation, aux activités collectives...)	24 demi-journées
Activités ou autres séquences hors pôle ou multi-pôles	5 demi-journées
	Total : 308 demi-journées

Pour information : volumes horaires affectés aux pôles de formation pendant les deux semaines d'accueil (26 demi-journées)

- Pôle civil : 1 demi-journée
- Pôle pénal : 3 demi-journées
- Pôle Humanités judiciaires : 8 demi-journées
- Pôle administration de la justice : 2 demi-journées
- Séquences multi-pôles : 1 demi-journée
- Tronc commun haute fonction publique : 7 demi-journées
- Les autres demi-journées sont consacrées à l'accueil des auditeurs(trices) de justice et à des séquences pédagogiques en partenariat avec des avocats pour la préparation au stage en cabinet d'avocat...

PÔLE DE FORMATION « PROCESSUS DE DÉCISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE CIVILE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Études » (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision 	
<i>Contenu de la formation</i>	
<p>Le processus commun de la décision du juge civil et sa formalisation (fonctions juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes directeurs du procès civil • Les procédures écrite et orale en première instance • L'analyse du dossier et la prise de décision • La preuve • La méthodologie de la formalisation de la décision • L'exécutabilité de la décision • Les modes amiables de résolution des différends <p>Contentieux spécialisés : Réparation du préjudice corporel, Affaires familiales, Contentieux de la protection (baux d'habitation, crédit à la consommation, protection des majeurs vulnérables, surendettement), Assistance éducative ; Contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale, Hospitalisation sous contrainte</p>	
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))	
<ul style="list-style-type: none"> • Stage avocat • Stage commissaire de justice • Stage juridictionnel : <ul style="list-style-type: none"> - Juge au tribunal judiciaire dont juge aux affaires familiales - Juge des contentieux de la protection - Juge des enfants 	
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision 	
<i>Contenu de la formation</i>	
<p>Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (juge au tribunal judiciaire, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge placé)</p> <p>Approfondissement et actualisation des connaissances</p> <p>Dialogue inter-fonctionnel</p>	
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)	
<p>Stage de préparation aux premières fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juge au tribunal judiciaire dont juge aux affaires familiales, • Juge des contentieux de la protection, • Juge des enfants, • Juge placé, <p>Stage cour d'appel</p>	

PÔLE DE FORMATION	
« PROCESSUS DE DECISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE PÉNALE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision 	
<i>Contenu de la formation</i>	
Le processus de décision pénale (fonctions parquet, juge d’instruction, juge des enfants dans ses attributions pénales, siège pénal, juge de l’application des peines) :	
<u>La phase pré-sentencielle :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les cadres, compétences et pouvoirs d’enquête • La stratégie, direction et l’orientation de l’enquête • La validité des procédures • Les atteintes aux libertés • La saisine des juridictions pour mineurs et les spécificités procédurales 	
<u>La phase sentencielle :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • La préparation et la tenue de l’audience • Le délibéré • Les peines correctionnelles • La méthodologie du jugement pénal • Les spécificités des audiences de jugement des mineurs • Les mesures éducatives et les peines correctionnelles prononcées par les juridictions pour mineurs 	
<u>-La phase post-sentencielle :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • La mise à exécution des peines • Les acteurs, compétences et procédures • Le régime et le suivi des peines restrictives de liberté • La prise en charge des peines privatives de liberté • Les aménagements de peine • Les mesures de sûreté • Les attributions du juge des enfants en phase post-sentencielle 	
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))	
<ul style="list-style-type: none"> • Stage avocat • Stage services d’enquête • Stage pénitentiaire • Stage en service pénitentiaire d’insertion et de probation • Stage en service de protection judiciaire et de la jeunesse • Stage juridictionnel : <ul style="list-style-type: none"> - Parquet - Juge d’instruction - Juge des libertés et de la détention - Siège pénal - Juge de l’application des peines - juge des enfants 	

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision
<i>Contenu de la formation</i>
Approfondissement des contentieux procédures et pratiques spécifiques aux futures fonctions exercées (substitut et substitut placé, juge d'instruction, juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge de l'application des peines, juge placé).
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)
<p>Stage de préparation aux premières fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Substitut • Substitut placé • Juge d'instruction • Juge • Juge des contentieux de la protection • Juge des enfants • Juge de l'application des peines • Juge placé <p>Stage cour d'appel</p>



PÔLE DE FORMATION « HUMANITÉS JUDICIAIRES »

Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »

(commune à tous les auditeurs (trices))

Capacités fondamentales travaillées

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

Contenu de la formation

Destiné à ouvrir l'esprit des auditeurs(trices) de justice sur le monde judiciaire d'une part, et son environnement, d'autre part, le pôle Humanités Judiciaires organise ses enseignements autour de quatre grands thèmes :

La culture judiciaire :

- Histoire de la Justice et de la magistrature
- Approche sociologique de la magistrature et de l'acte de juger
- Le rituel judiciaire et le serment

La place de la justice dans la société :

- Le rôle et le fonctionnement du CSM
- La représentation de la justice et les attentes des justiciables
- L'indépendance de l'autorité judiciaire

L'éthique et la déontologie des magistrats :

- Introduction à la déontologie des professions de magistrat et d'avocat
- Statut des auditeurs de justice en stage
- Le statut des magistrats
- Réflexions sur les obligations déontologiques des magistrats

L'acte de juger et l'office du magistrat aujourd'hui :

- Les biais de jugement et la prise en compte des émotions
- L'impact des nouvelles technologies

Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices))

- Stage avocat
- Stage immersion
- Stage juridictionnel
- Stage extérieur

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »

(en lien avec une fonction choisie)

Capacités fondamentales travaillées

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

Contenu de la formation

- Intervention du Conseil Supérieur de la Magistrature en vue de la prise de fonction des auditeurs(trices) : les nominations, les incompatibilités, la carrière, l'évaluation, l'entretien déontologique, le SAVD, le collège de déontologie.

PÔLE DE FORMATION « COMMUNICATION JUDICIAIRE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'adaptation • Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances • Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange • Capacité à susciter un accord et à concilier • Capacité à expliquer une décision • Capacité à travailler en équipe
<i>Contenu de la formation</i>
<p>Le pôle communication judiciaire a pour objectifs de permettre aux auditeurs(trices) d'acquérir des savoirs et des méthodes utiles à la conduite des audiences, publiques ou de cabinet, et ce, dans le cadre de toutes les fonctions. Il vise également à l'acquisition des principes d'une communication publique dans le respect des principes directeurs et des règles déontologiques.</p> <p>La communication avec le justiciable : les techniques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les techniques d'audition de l'enfant • Les techniques d'entretien de l'adulte en procédure pénale • Les techniques d'entretien avec des personnes vulnérables <p>Les situations d'audience publiques ou de cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transcription des actes du juge d'instruction • La tenue de l'audience correctionnelle • Les simulations d'audiences civiles et pénales • La gestion des émotions <p>La communication avec les médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • La communication institutionnelle • Le magistrat et la médiatisation d'un dossier
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))
<p>Stage juridictionnel</p> <p>Stage extérieur</p>
Formation initiale théorique et pratique de niveau 2
<p>L'interview</p> <p>La communication avec les médias (Préparation aux premières fonctions PARQUET)</p>

PÔLE DE FORMATION « ADMINISTRATION DE LA JUSTICE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Études » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à organiser, gérer et innover • Capacité d'adaptation • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national • Capacité à travailler en équipe
<i>Contenu de la formation</i>
<p>L'organisation de l'administration de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La place de la justice dans l'Etat • L'organisation et les missions du Ministère de la Justice • L'administration des juridictions : organisation et fonctionnement, missions et rôles des services déconcentrés <p>L'administration des moyens de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources humaines : le greffe, l'équipe juridictionnelle, le management, le dialogue social • Le budget de la justice : le cadre budgétaire, les frais de justice, l'aide juridictionnelle <p>L'administration au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La communauté de travail : les relations avec le greffe, le partenariat avec l'école nationale des greffes • Les pièces à conviction • Le partenariat : l'accès au droit et à la justice, l'aide aux victimes, les dispositifs partenariaux. <p>La transformation numérique de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les applicatifs métiers • Les outils de la transformation numérique
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))
<p>Stage juridictionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • semaines « greffe » • stage extérieur
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à organiser, gérer et innover • Capacité d'adaptation • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national • Capacité à travailler en équipe
<i>Contenu de la formation</i>
<p>L'administration au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et la gestion du cabinet • La gestion du temps et des flux • Les bonnes pratiques professionnelles <p>La transformation numérique de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'environnement informatique du magistrat • Les applicatifs « métiers »

PÔLE DE FORMATION	
« DIMENSION INTERNATIONALE DE LA JUSTICE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »	
(commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international 	
<i>Contenu de la formation</i>	
L'espace judiciaire européen	
<ul style="list-style-type: none"> • La Cour et la Convention européennes des droits de l'homme, la protection européenne des droits et libertés fondamentaux • La Cour de justice de l'Union européenne et le droit de l'Union européenne 	
Techniques et pratiques de l'entraide judiciaire internationale en matière civile et pénale	
<ul style="list-style-type: none"> • La connaissance des institutions et des acteurs • La maîtrise des outils et des pratiques 	
Le droit et les pratiques judiciaires comparés	
Les juridictions internationales	
Les langues étrangères	
<ul style="list-style-type: none"> • Langue obligatoire : anglais • Langues facultatives : allemand, espagnol, italien 	
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »	
(en lien avec la fonction choisie)	
<ul style="list-style-type: none"> • L'entraide civile internationale • L'entraide pénale internationale • Procédures spécifiques aux futures fonctions exercées, approfondissement et actualisation des connaissances 	
Formation initiale pratique de niveau 2	
Stage extérieur à l'étranger	
SECTION LANGUES	
La section langues du pôle Dimension internationale de la justice s'articule autour de l'apprentissage obligatoire de l'anglais et facultatif de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien.	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange • Capacité d'adaptation • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international 	
<i>Objectifs de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture au monde et sensibilisation aux systèmes judiciaires étrangers • Enrichissement culturel et professionnel afin de favoriser la coopération judiciaire européenne et internationale • Acquisition ou perfectionnement des connaissances linguistiques nécessaires pour être plus performant à long terme dans un environnement professionnel européen et/ou international et ainsi nourrir le vivier de magistrats impliqués dans l'espace judiciaire européen 	
Uniquement pour l'anglais : valorisation et validation de niveau d'anglais par le biais du test TOEIC	
<i>Volume de formation</i>	
Anglais : 46 heures de cours en présentiel à raison de 2 heures par semaine Autres langues : 30 heures de cours en présentiel à raison de 1 h 30 par semaine	

PÔLE DE FORMATION « ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs(trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à prendre une décision inscrite dans son contexte 	
<i>Contenu de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • L'expertise judiciaire (expertises et office du juge) • La délinquance et le délinquant : panorama criminologique et psychologique de l'auteur en complémentarité des séquences du pôle justice pénale • La dangerosité et la sanction, en écho avec les séquences du pôle justice pénale et pour préparer le stage pénitentiaire • La victime et son préjudice • La famille et ses mutations, notamment en lien avec les enseignements du pôle justice civile • Les vulnérabilités 	
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs(trices))	
Stage extérieur Stage SPIP Stage PJJ Stage commissaire de Justice	Stage greffe Stage pénitentiaire Stage avocat Stage en services d'enquête

PÔLE DE FORMATION « ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable. • Capacité à prendre en compte l'environnement international et national. • Capacité à analyser, à synthétiser une situation et un dossier. • Capacité à organiser, gérer et innover. • Capacité d'adaptation. 	
<i>Contenu de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au contexte socio-économique et au dialogue social • Sensibilisation à la détection et au traitement de la fraude • Découverte de l'entreprise, des juridictions sociales et des partenaires de la justice en matière économique et sociale • Sensibilisation à la situation financière des personnes physiques (source de revenus, aides sociales, précarité économique) • Sensibilisation à la thématique du mal logement • Sensibilisation à la thématique de la santé et de la qualité de vie au travail • Initiation à la comptabilité des entreprises • L'utilisation des barèmes et l'office du juge • Approche des contentieux liés à l'environnement 	
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec la fonction choisie)	
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées au pénal (délinquance économique, financière et technique) et civil (surendettement, crédit à la consommation, prestation compensatoire et contributions alimentaires, tutelles et gestion du patrimoine...) et en matière sociale (JSSAS, les commissions d'aides sociales etc...)	

X- LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plusieurs méthodes et formats pédagogiques seront utilisés pendant les périodes de formations communes à Bordeaux :

- **Les directions d'études** : les auditeurs(trices) de justice sont répartis en petits groupes de travail d'une vingtaine d'auditeurs(trices) dont la composition est fixe durant toute la période d'études. Préparée par la lecture préalable d'un dossier documentaire ou d'un fascicule pédagogique, la direction d'études s'articule autour de l'étude de cas concrets ou de dossiers réels. Cette approche pratique, ainsi que la taille restreinte du groupe, favorisent une interaction importante entre le formateur et les auditeurs(trices).

Les directions d'études sont animées par un ou plusieurs membres du corps enseignant de l'École.

- **Les simulations** : des exercices de simulations permettent aux auditeurs(trices) de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique par un magistrat expérimenté sur la base d'un support vidéo et en présence d'un psychologue ou d'un avocat. Pour en accentuer la vraisemblance, des élèves greffiers, des élèves avocats, des avocats en exercice peuvent y être associés.
- **Les outils d'e-ressource** : ils permettent d'introduire de l'interactivité entre les formateurs et les auditeurs(trices) pour leur permettre de préparer des directions d'études ou de contrôler l'assimilation des enseignements mais aussi de compléter les enseignements en présentiel.
- **Le travail en atelier** : réunion de plusieurs groupes de directions d'études, l'atelier permet une transmission des savoirs dans un cadre permettant un dialogue interactif entre des praticiens de terrain et les auditeurs(trices).
- **Les conférences** : destinées à actualiser les connaissances juridiques, à transmettre ou approfondir des connaissances sur une thématique transversale, une expérience professionnelle particulière, les conférences s'adressent à l'ensemble de la promotion. Elles sont le plus souvent préparées en amont par un petit groupe d'auditeurs(trices) qui intervient de manière plus active pendant la conférence. Chaque conférence est suivie de temps d'échanges et de débats avec les intervenants.
- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trice), ils permettent à celui-ci de mettre en œuvre les acquisitions sous le contrôle d'un chargé de formation. Pour permettre aux auditeurs(trices) d'apprendre à maîtriser leur temps, certains devoirs sont réalisés en temps contraint.

Durant les périodes de stages, notamment en juridiction, la formation de l'auditeur se construit sur la base d'un compagnonnage entre un professionnel expérimenté et l'auditeur. Plusieurs formats pédagogiques sont alors mis en œuvre :

- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trice), ils permettent à celui-ci de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises à l'École durant la période d'études sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.
- **Les audiences** : elles permettent de la même façon à l'auditeur(trice) de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises à l'École afin de lui permettre progressivement d'en assurer la tenue sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.

XI-L'AFFECTION EN STAGE

A. LE CHOIX DES LIEUX

1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)

Article 80 : En vue de l'affectation des auditeurs(trices) de justice dans les centres et lieux de stage, la liste des postes offerts, notamment dans les différentes juridictions et lieux d'exercice du stage auprès d'un barreau ou comme collaborateur d'un avocat inscrit au barreau leur est communiquée.

Afin d'assurer le bon déroulement des stages, des incompatibilités absolues ou relatives peuvent être instituées par la directrice. Elles sont mentionnées dans le programme pédagogique.

Les incompatibilités relatives peuvent être levées par la directrice ou son représentant, après avis de deux auditeurs(trices) de justice désigné(e)s par leurs pairs, en regard des situations particulières motivées des auditeurs(trices) concerné(e)s.

Les auditeurs(trices) font connaître leurs desideratas d'affectation dans le délai fixé par la directrice de l'Ecole.

Sauf si le stage concerné est programmé en début de scolarité, une répartition amiable des lieux de stage entre les auditeurs(trices) est privilégiée.

L'affectation des auditeurs(trices) de justice dans les centres et lieux de stage est prononcée par décision de la directrice de l'Ecole en tenant compte, dans la mesure du possible, des situations familiales.

La directrice de l'Ecole peut au cours du stage modifier l'affectation d'un auditeur, soit à sa demande, soit d'office dans un intérêt pédagogique après audition de l'intéressé, ou en cas de manquement aux conditions d'affectation.

2 - Le stage juridictionnel

La liste des lieux de stages juridictionnels est dressée à partir des propositions faites par les correspondants de l'Ecole dans les juridictions (coordonnateurs régionaux de formation et directeurs des centres de stage).

3 - Le stage avocat

La liste de stage avocat a été établie sur la base des propositions conjointes des directeurs de centre de stage et des bâtonniers locaux. Il ne doit y avoir qu'un(e) seul(e) auditeur(trice) de justice par cabinet, sauf exception justifiée par la taille du cabinet (plus de vingt avocats associés ou salariés par exemple).

B. LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION

Le régime des incompatibilités a notamment pour objectifs :

- de permettre aux auditeurs(trices) de justice d'effectuer leur stage dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, sans que les fonctions exercées précédemment n'interfèrent dans les relations avec les maîtres de stage et leurs interlocuteurs ;
- d'assurer une évaluation impartiale.

En application des dispositions de l'article 85 du règlement intérieur de l'Ecole, la directrice ou son délégué se prononce sur les requêtes présentées par les auditeurs(trices) de justice et tendant à lever les incompatibilités relatives figurant ci-après.

Le silence gardé sur les empêchements absolus ou relatifs entraîne a minima à titre de sanction, l'annulation de la décision d'affectation.

En tout état de cause, il est rappelé qu'existent des règles déontologiques qui supposent de s'abstenir, au sens des articles 339 du Code de procédure civile et L 111-5 à L111-11 du Code de l'organisation judiciaire, lorsque l'auditeur(trice) de justice a un intérêt personnel ou des liens notoires dans le cadre d'une affaire en cours dans sa juridiction d'affectation.

Ainsi, la liste des empêchements qui suit revêt un caractère non exhaustif. Les auditeurs(trices) de justice sont en conséquence invités à saisir la directrice de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

Les empêchements à affectation sont de deux ordres :

- **Absolus** : aucune dérogation n'est possible ;
- Relatifs : la levée de l'incompatibilité peut être décidée par la directrice de l'ENM sur demande motivée de l'auditeur(trice) concerné(e).

En cas de doute, les auditeurs(trices) de justice sont invité(e)s à saisir la sous-direction des stages de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

1 - Le stage juridictionnel

Les empêchements absolus :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat à la cour d'appel ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé, dans les cinq années précédant le début du stage, des fonctions juridictionnelles (magistrat à titre temporaire, assesseur au tribunal pour enfants, juge consulaire, conseiller prud'homal...) ou des fonctions de délégué du procureur de la République ne peut être affecté(e) dans la juridiction concernée.
- 4- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'assistant de justice, d'assistant spécialisé, de juriste assistant, de chargé de mission ou de contractuel dans un tribunal judiciaire dans les cinq années précédant le début du stage ne peut y être affecté(e).
- 5- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'avocat au barreau du tribunal judiciaire dans les cinq années précédant le début du stage, ne peut y être affecté(e).
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant bénéficié d'attestation pour son recrutement dans la magistrature ne peut être affecté(e) dans la juridiction où exerce le magistrat attestant.

Les empêchements relatifs :

Hors les cas d'empêchements absolus, une autorisation de la directrice de l'ENM est nécessaire, dans les situations d'empêchements relatifs suivantes :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat à la cour d'appel dans les 5 années précédant le début du stage, ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de cette cour.

- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat dans un tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le stage, ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, ou un membre de la famille proche est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires relevant du ressort de la même cour d'appel.
- 4- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche, autre que le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 5- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche est : fonctionnaire des services judiciaires ou du ministère de la Justice (administration pénitentiaire, SPIP, PJJ), agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, agent des douanes), auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice), expert judiciaire, médecin légiste, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel concernée.
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage, en qualité de : fonctionnaire des services judiciaires, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, agent des douanes), auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice), expert judiciaire, médecin légiste, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel concernée.
- 7- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage en qualité d'avocat inscrit au barreau de Paris, de Nanterre, de Bobigny ou de Créteil, ne peut être affecté(e) dans l'un quelconque de ces tribunaux judiciaires sauf à avoir attesté n'y avoir jamais exercé effectivement une activité (plaidé ou même agi dans un dossier).
- 8- L'auditeur(trice) de justice ayant travaillé dans les 5 ans précédents le début du stage dans une maison de « Justice et du Droit », dans un centre départemental d'accès au droit ou toute structure associative partenaire de l'autorité judiciaire, ne peut être affecté(e) dans le ressort de la juridiction concernée.
- 9- L'auditeur(trice) de justice ayant effectué un stage, même à temps partiel, pendant plus de 2 mois à l'occasion des trois dernières années avant le début du stage auprès d'un tribunal judiciaire, ne peut être affecté(e) au sein de cette juridiction.

2 - Le stage avocat

Les empêchements absolus

L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est avocat ou travaille dans un cabinet d'avocat ne pourra y effectuer son stage.

Les empêchements relatifs

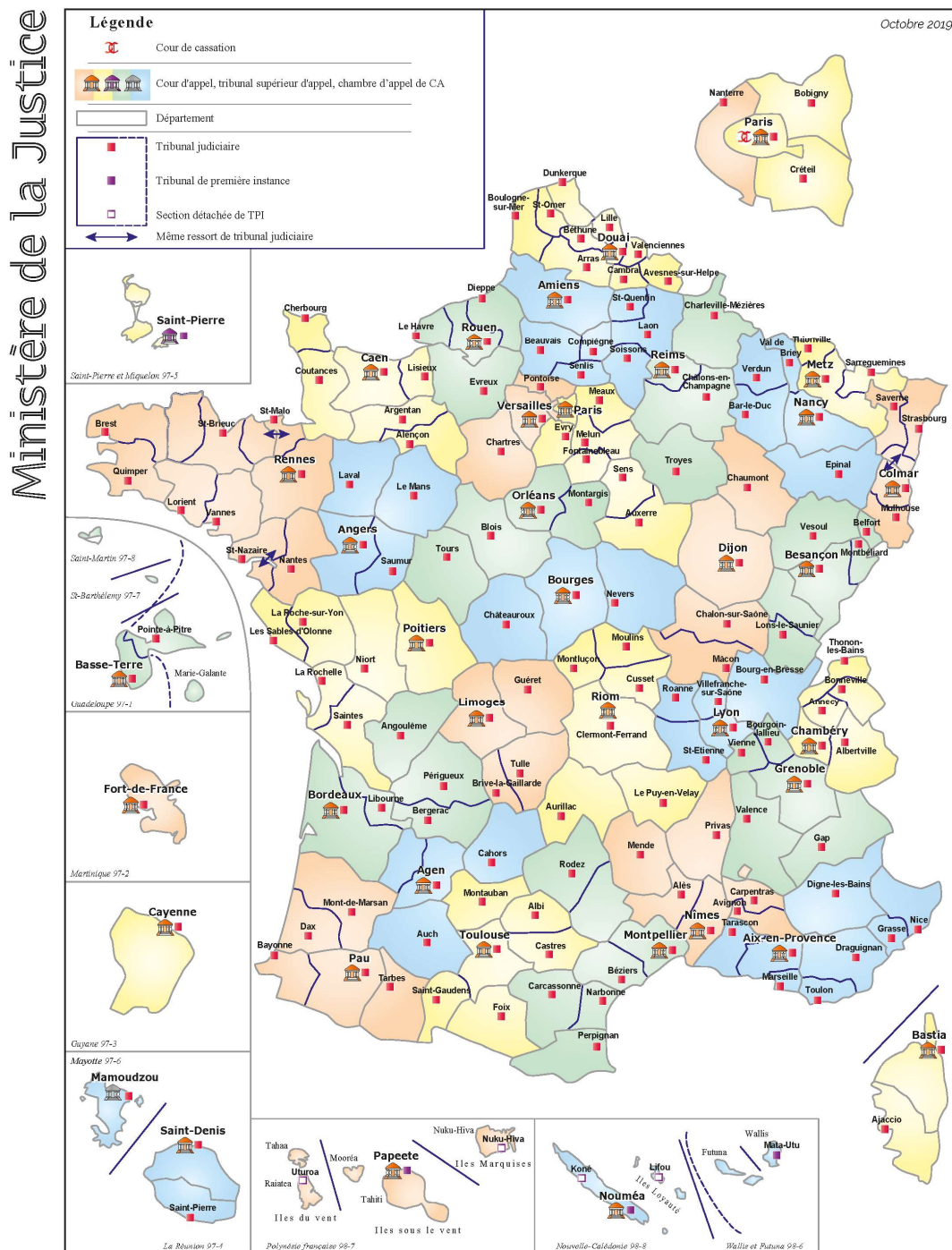
L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal ne peut effectuer son stage avocat dans le ressort de ce tribunal judiciaire que s'il/elle a été autorisé(e) par la directrice de l'École.

L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice, assistant de justice ou juriste assistant), greffier, fonctionnaire de police ou de gendarmerie, auprès d'un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort du tribunal judiciaire concerné que s'il/elle a été autorisé(e) par la directrice de l'École.

XII- LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ECOLE

Les auditeurs(trices) de justice classé(e)s par le jury choisissent leur poste d'affectation à la sortie de l'École dans une liste élaborée par le ministère de la justice. La répartition s'opère suivant l'ordre du classement.

Ils ont au préalable signé un engagement de servir l'État pendant une durée de dix années.



Direction des services judiciaires

Tribunaux judiciaires et tribunaux de première instance

C-04



XIII- LE SERMENT DU MAGISTRAT

Au terme de leur formation, les auditeurs(trices) de justice prêtent le serment du magistrat devant les magistrats de la cour d'appel d'affectation à l'occasion d'une audience solennelle.

Le serment de magistrat

"Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat"

